

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nettoyant Removalon®-I

*1. Identification

Nom du produit : Nettoyant Removalon®-I

Premier® Dental Products Company

1710 Romano Drive

Plymouth Meeting, PA 19462

Téléphone : 610 239-6000 Télécopieur : 610 239-6171

Téléphone en cas d'urgence : 610 239-6000

Utilisation recommandée : Solvant pour ciment

Restrictions d'utilisation : Aucune restriction connue

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange



Provoque une sévère irritation des yeux.

Éléments de l'étiquette

Éléments de l'étiquette SGH

Le produit est classé et étiqueté selon le Système général harmonisé (SGH).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Se laver soigneusement après la manipulation du produit.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Système de classification :

Classifications NFPA (échelle de 0 à 4)

Santé = 2

Feu = 1

Réactivité = 0



Classifications HMIS (échelle de 0 à 4)

HEALTH	2
FIRE	1
REACTIVITY	0

Santé = 2

Feu = 1

Réactivité = 0

*3. Composition et information sur les ingrédients

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

77-92-9	Acide citrique	⚠ Irritation des yeux 2A, H319	60 à 100 %
---------	----------------	--------------------------------	------------

*4. Premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Après une inhalation :

Transporter la personne atteinte à l'air libre et la garder au repos.

Si la victime a de la difficulté à respirer, contacter immédiatement du personnel d'urgence.

Après un contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.

Après un contact avec les yeux :

Tenir les paupières ouvertes et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes.

Consulter un médecin.

Après une ingestion :

Consulter un médecin sans tarder.

Faire vomir et consulter immédiatement un médecin.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

Indication relative à une consultation médicale immédiate et à l'administration d'un traitement spécifique

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

*5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents d'extinction convenables :

CO₂, poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus importants en pulvérisant de l'eau ou avec de la mousse anti-alcool.

Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Comme pour la plupart des solides organiques, le risque d'incendie est possible aux températures élevées et au contact d'une source d'ignition. La dispersion des poussières fines dans l'air en concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition peut créer un risque d'explosion de poussières.

Conseils pour les pompiers

Équipement de protection : Des vêtements protecteurs complets et un appareil de protection respiratoire autonome devraient être portés.

*6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non requis.

Précautions environnementales : Tenir à l'écart des égouts et des eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage : Recueillir par moyen mécanique.

Référence à d'autres sections :

Consulter la section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sécuritaire.

Consulter la section 8 pour obtenir des informations sur l'équipement de protection individuelle.

Consulter la section 13 pour obtenir des informations sur l'élimination.

*7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

Renseignements sur la protection contre les explosions et les incendies :

Éviter la formation de poussière et neutraliser les sources d'ignition.

Conditions pour un stockage sécuritaire, incompatibilités comprises

Stockage :**Conditions à remplir pour les salles et les récipients de stockage :**

Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Ne pas stocker dans des récipients d'aluminium, d'acier au carbone, de cuivre, d'alliages de cuivre, de fibre de verre, de laiton, de zinc, de nickel ou galvanisés.

Renseignements sur le stockage dans une installation de stockage commune : Non requis.

Renseignements supplémentaires sur les conditions de stockage :

Garder le récipient hermétiquement fermé.

Utiliser du plastique ou de l'acier inoxydable pour un conditionnement approprié.

Utilisation(s) finale(s) précise(s) Aucune autre information pertinente n'est disponible.

***8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle**

Renseignements supplémentaires sur la conception des systèmes techniques : Sans autre indication, voir la section 7.

Paramètres de contrôle**Composants soumis à des limites d'exposition professionnelle :**

Les lignes directrices fédérales suggèrent de traiter le composant de ce produit comme une poussière nuisible étant donné qu'aucune ligne directrice propre au produit n'a été émise pour l'exposition.

Particules non autrement réglementées : OSHA (PEL/MPT) : 15 mg/m³ (poussière totale); 5 mg/m³ (fraction respirable)

Renseignements additionnels : Les listes qui étaient valides pendant la création ont été utilisées comme point de départ.

Contrôle de l'exposition

La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la FDS. Lorsque la ventilation mécanique générale ne peut maintenir des concentrations acceptables, on recommande d'utiliser une ventilation par aspiration à la source.

Équipement de protection individuelle :**Mesures de protection générale et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits du tabac.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du quart de travail.

Évitez tout contact avec les yeux.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Équipement de protection respiratoire : Non requis.

Équipement de protection des mains :

Les matériaux utilisés pour la fabrication des gants doivent être imperméables et résistants au produit/à la substance/à la préparation. Sélectionner les matériaux des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériaux utilisés pour la fabrication des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement des matériaux, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Temps de pénétration des matériaux utilisés pour la fabrication des gants

Le temps de pénétration exact doit être déterminé et observé par le fabricant des gants protecteurs.

Équipement de protection des yeux :

Rendre une douche de sécurité et une douche oculaire facilement accessibles dans la zone de travail immédiate.

Lunettes de sécurité.

Équipement de protection du corps : Vêtements de travail de protection

***9. Propriétés physiques et chimiques**

Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Renseignements généraux

Apparence :

Forme :	Poudre cristalline
Couleur :	Bleu vert
Odeur :	Sans odeur notable
Seuil olfactif :	Indéterminé

Valeur de pH : 2,6

Changement d'état :

Point/intervalle de fusion :	Indéterminé
Point/intervalle d'ébullition :	Indéterminé

Point d'éclair : Sans objet.

Inflammabilité (solide, gaz) : Indéterminée

Température d'ignition :

Température de décomposition : Indéterminée

Inflammation spontanée : Le produit n'est pas sujet à une auto-inflammation.

Danger d'explosion : Le produit ne risque pas d'exploser.

Limites d'explosibilité :

Inférieure :	Indéterminée
Supérieure :	Indéterminée

Pression de vapeur : Sans objet.

Densité :	Indéterminée
Densité relative	Indéterminée.
Densité de vapeur	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.

Solubilité/miscibilité dans :

Eau : > 10 %

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Indéterminé

Viscosité :

Dynamique :	Sans objet.
Cinématique :	Sans objet.

Teneur en solvant :

Teneur en solides : 100,0 %

Autres informations : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

*10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique : Le produit est stable dans des conditions normales.

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone peuvent se former lorsque le produit est chauffé jusqu'à décomposition.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et sources d'ignition.

Matières incompatibles :

Nitrates métalliques (réaction potentiellement explosive), carbonates et bicarbonates de métaux alcalins, tartrate de potassium, puissants oxydants, acide nitrique et chlore. Cause la corrosion du cuivre, du zinc et de l'aluminium ainsi que de leurs alliages. Les solutions de cette substance sont de forts acides qui réagissent violemment avec les bases.

Produits de décomposition dangereux :

Du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone peuvent se former lorsque le produit est chauffé jusqu'à décomposition.

*11. Données toxicologiques

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs de DL50 et de CL50 qui sont pertinentes à cette classification :

77-92-9 Acide citrique

DL50	par voie orale	5 040 mg/kg (souris)
------	----------------	----------------------

Effet irritant principal :

Sur la peau : Provoque une irritation cutanée.

Sur les yeux : Effet irritant.

Information toxicologique supplémentaire :

Le produit présente les risques suivants selon les méthodes de calcul approuvées au niveau interne pour les préparations :

Irritant

Catégories cancérogènes :

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NTP (National Toxicology Program)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

12. Données écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Persistance et dégradabilité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans les sols Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Information écologique supplémentaire :

Remarques générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

*13. Données sur l'élimination :

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Respecter toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales lors de l'élimination de ce produit. Celui-ci ne doit pas être jeté avec les déchets domestiques. Ne pas laisser le produit atteindre le réseau d'égouts.

Emballages vides non nettoyés

Recommandation : L'élimination doit se faire conformément aux réglementations officielles.

***14. Informations relatives au transport :**

Numéro ONU

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA : Produit non réglementé

Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA : Produit non réglementé

Classe(s) de risques de transport

DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe : Produit non réglementé

Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA : Produit non réglementé

Dangers environnementaux :

Polluant marin : Non

Précautions particulières pour l'utilisateur : Sans objet

Transporter en vrac conformément à l'annexe II du

MARPOL 73/78 et le code IBC : Sans objet.

« Règlement type » de l'ONU : -

15. Informations sur la réglementation :

Réglementations/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange

SARA

Section 355 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Section 313 (listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TSCA (Toxic Substances Control Act) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Proposition 65 :

Produits chimiques connus pour causer le cancer :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques reconnus comme toxiques pour l'appareil reproducteur féminin :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques reconnus comme toxiques pour l'appareil reproducteur masculin :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques reconnus comme toxiques pour le développement :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégories cancérigènes :

EPA (Environmental Protection Agency)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TLV (Valeurs limites d'exposition établies par l'ACGIH)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Éléments de l'étiquette SGH

Le produit est classé et étiqueté selon le Système général harmonisé (SGH).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

Provoque une grave irritation des yeux.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Se laver soigneusement après la manipulation du produit.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Règlements nationaux :

Le produit est soumis à obligation d'étiquetage selon la version en vigueur de la réglementation sur les substances dangereuses.

Règlements sur le droit d'accès à l'information des États

77-92-9 Acide citrique  Irritation des yeux 2A, H319 60 à 100 %

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. Autres informations

Date de révision par Premier : 04.05.2016

Numéro de la révision : 1

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT : Département des Transports des États-Unis

IATA : Association du transport aérien international

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (une division de l'American Chemical Society)

NFPA : National Fire Protection Association (É.-U.)

HMIS : Hazardous Materials Identification System (États-Unis)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

Irrit. oculaire 2A : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A

*** Données modifiées par rapport à la version précédente.**

FDS rédigée par MSDS Authoring Services www.msdsauthoring.com 877 204-9106

Numéro de fournisseur : 072114

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constitueront pas une garantie pour toute caractéristique particulière du produit et n'établiront pas une relation contractuelle légalement valide. L'entreprise Premier Dental Products n'offre pas de garanties expresses ni implicites en ce qui concerne les informations disponibles dans ce document et n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne leur exactitude et exhaustivité. Premier Dental Products conseille aux personnes qui reçoivent ces

informations de déterminer elles-mêmes si elles répondent à leurs besoins particuliers.

051651 Eng Rev5 FR Rev1